

**SAILLANS**

**Des tenues de sport pour nos pompiers de l'Amicale**

Le sport est une des activités de nos pompiers de la caserne de Saillans. Certains s'entraînent avec le matériel de musculation mis à disposition, certains participent à des concours de Longue... C'est pourquoi cette année, nous avons le projet de fournir à tous les pompiers actifs et retraités des tenues de sport : tee-shirt, polo, short, ensemble survêtement (voir photo ci-contre). Et c'est grâce à vous, grâce à vos dons que nous avons pu concrétiser cet achat. En effet, nos traditionnelles tournées des calendriers nous rapportent chaque année de l'argent, répétant ainsi aux besoins et au fonctionnement de la caserne. Tous les ans, notre éditeur démarche des sponsors: des commerces, des artisans, des entreprises lo-



cales acceptent de payer un accord publicitaire qui sera exposé au milieu du calendrier. Ces publicités nous permettent de récupérer un maximum d'exemplaires qui seront distribués de porte à porte ou déposés dans vos boîtes aux lettres au lentours de Noël. Les habitants de Saillans et des communes avoisinantes donnent très souvent de l'argent à notre passage. Donner de l'argent n'est pas une obligation mais très souvent des dons sont récoltés. Alors que fait-on avec votre argent, vos dons ? Des tenues de sport ! Mais aussi des calendriers nous rapportent chaque année de l'argent, répétant ainsi aux besoins et au fonctionnement de la caserne. Tous les ans, notre éditeur démarche des sponsors: des commerces, des artisans, des entreprises lo-

assurés lors de nos interventions et manifestations. L'argent nous aide aussi à organiser des portes ouvertes, le Téléthon, location de matériel pour notre espace vert, pour la caserne étagères, drapeaux, matériel sportif... des cadeaux de Noël pour nos enfants, des colis pour nos retraités et veuves de pompiers... et j'en oublie certainement. Tout ceci ne serait pas possible sans vous, sans vos dons lors de nos tournées. Nous savons que certains habitants n'ont pas eu nos calendriers et nous nous en excusons : un manque d'effectif à handicapé le passage chez chacun, dans toutes ces nombreuses

communes. Si vous ne l'avez pas eu et que vous le voulez, contactez-nous. J'en profite pour lancer un appel à tous, aux personnes qui ont entre 16 et 55 ans. Vous pouvez nous rejoindre. Au sein des pompiers de Saillans, nous avons des pompiers de différents âges, hommes, femmes, jeunes, moins jeunes, sans enfant, avec enfant, de métier différent, sportifs ou non... Regardez-nous, tout le monde peut être pompier. Nous ne sommes jamais seuls en intervention, nous sommes en équipe, on se complète. Nous ne sommes pas des pompiers « de naissance », nous nous formons. C'est une aventure très enrichissante, les habitants ont besoin de nous, de vous. Tout le monde peut venir. Contactez nous !

**LA TIRELIEUR**

**VACCINATION CONTRE LE COVID**  
Les vaccinations anti-covid ont lieu au plateau médical de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) située 15 rue de la Recluse. Prendre rendez-vous au: 04.26.51.09.81.

**LA TIRELIEUR**  
Vente de pognes : des bons de commande sont à disposition des familles via l'école et pour les habitants du village (et des alentours) au *Pâtisier sympha*.  
Merci pour votre participation !  
Date limite pour passer commande : le vendredi 25 mars.  
Tous les bénéficiaires de cette action iront au financement d'activités pédagogiques pour les enfants de l'école de Bourdeaux.

Céline Gautheron

**BOURDEAUX**

**LES ÉCHOS DE COUSPEAU AG**

Vous êtes cordialement invités à assister à l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire de l'association Les échos de Couspeau qui se tiendra le mardi 15 mars à 18h30 à l'Espace Piery Belle - Salle des fêtes de Bourdeaux dans le respect des consignes sanitaires du moment.

**PMH DIEULEFIT**

« La guerre d'Algérie : histoire commune, mémoires partagées » une expo proposée par Patrimoine, Mémoires, Histoire du Pays de Dieulefit à l'occasion du 60<sup>e</sup> anniversaire de la signature des Accords d'Évian et organisée par l'ONAC (Office National des Anciens Combattants) à la Halle de Dieulefit :  
- Samedi 19 mars : 15h à 18h30.  
- Dimanche 20 mars : 10h-12h et 15h-19h.  
Le dimanche à 15h30, présentation de l'exposition par Sylvain Bissonnier.  
À 17h, présentation du film « Quand l'Algérie était française » (97 mn).

**SAILLANS**

**MAISON DE SERVICES AU PUBLIC**  
Horaires d'ouverture : tous les jours de 14h à 18h et les mardis et jeudis de 10h à 12h.  
Contact le Forum : Tél. 04.75.22.31.71.

**COULEURS ET VOLUMES : LE PROGRAMME**

Afin de proposer la découverte de pratiques artistiques, après le succès des ateliers Master classe de l'an dernier, l'association « Collectif Couleurs et Volumes » propose un premier atelier pour débiter ses activités de 2022. Initiation au Modelage avec le sculpteur Pierre Gallon.  
- Samedi 19 mars, de 9h à 12h et de 14h à 17h et dimanche 20 mars, de 9h à 12h. Salle des fêtes de Saillans. Matériel, fournitures, et repas du samedi pris en charge par l'association l'art-traiter : « La note gourmande »  
Limité à 12 places. Renseignements et réservations : couleuret-volumes26@gmail.com.

**CÉRÉMONIE DU 19 MARS**

Avec la section de la FNACA de Crest, la cérémonie du souvenir du 19 mars 1962 du cessez le feu en Algérie fêtera aussi son 60<sup>e</sup> anniversaire. Cette cérémonie se déroulera pour Saillans le samedi 19 mars de la façon suivante : 16h dépôt de gerbe sur la tombe de Bernard Taner, jeune tombé en Algérie, à 16h30 dépôt de gerbe au monument Faure devant la mairie.

**Au Conseil municipal du 24 février**

Pour respecter les mesures sanitaires, notamment la distanciation physique, la séance du conseil s'est tenue dans la salle polyvalente. Comme de coutume, après épuisement de l'ordre du jour, un temps d'échange est consacré à l'écoute des remarques et des questions du public.

La séance du 13 décembre 2021 est approuvée à l'unanimité.

**1/ Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire.** Le maire informe qu'un conseiller municipal a présenté sa démission le 6 janvier 2022. Elle entraîne la nomination du candidat suivant sur la liste du conseiller démissionnaire : M<sup>me</sup> Christine Brouyaers. Le nouveau tableau du conseil municipal est présenté et le conseil en prend acte à l'unanimité.

**2/ Attribution d'indemnités aux élus.** Le maire rappelle qu'il a délégué une partie de ses fonctions à tous les conseillers municipaux, et de ce fait tous perçoivent une indemnité, dans la limite de l'enveloppe budgétaire prévue pour la strate de la commune. Pour atteindre le double objectif d'être en-dessous du montant de l'enveloppe et de verser une indemnité à tous les conseillers, le maire et les adjoints ont diminué l'indemnité à laquelle ils pourraient prétendre. Cette délibération acte l'attribution d'une indemnité à la nouvelle conseillère municipale qui a délégué dans les domaines du social, du tourisme, de l'urbanisme et de l'écologie. Décision à l'unanimité de fixer le montant des indemnités comme présenté.

**3/ Comités consultatifs.** Le conseil avait approuvé en décembre 2020 la création de 2 comités consultatifs : 1 comité Culture et Patrimoine et 1 comité Transition Ecologique. Pour tenir compte de l'évolution du 1<sup>er</sup> comité, il est proposé de le scinder en 2 comités distincts : 1 comité

Culture et 1 comité Patrimoine. Par ailleurs, pour tenir compte de la démission d'un conseiller municipal, il est proposé de modifier les membres du comité consultatif du marché. Adoption des propositions à l'unanimité.

**4/ Modification des commissions municipales.** Pour tenir compte de la démission d'un conseiller municipal, il est proposé de remanier les membres des différentes commissions municipales et de modifier leur composition. Adoption à l'unanimité.

**5/ Clôture du budget «eau et assainissement».** Après l'adhésion de la commune de Saillans au SMPAS le 1<sup>er</sup> janvier 2020, il n'y avait pas eu de délibération actant la clôture de ce budget annexe, alors qu'il était financierement et budgétairement clos. Grâce à un échange en toute transparence et confiance tripartite avec le syndicat, la commune a pu garder dans ses comptes l'excédent du budget eau et assainissement (227000€) qui, sans ce dialogue, aurait été transféré. Le but de cette délibération est d'acter administrativement la clôture de ce budget. Adoption à l'unanimité.

**6, 7, 8 et 9 : Comptes administratifs et comptes de gestion 2021.** M. Philippe Berna, adjoint chargé des finances, présente les différents comptes 2021 de la commune. Compte administratif 2021 du budget général : Section fonctionnement : 835804,73€. Section investissement : 1294492,87€. Approbation à l'unanimité. Compte administratif 2021 du budget annexe lotissement (ce budget annexe a été clôturé par délibération du 13 décembre 2021) : Section fonctionnement : 0,53€. Section investissement : 0€. Approbation à l'unanimité.

**10/ Demande de subvention**

pour la mise aux normes de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECEI). La commune s'est engagée dans la réalisation d'un schéma communal de DECI. Il permettra de réaliser un état des lieux complet, de déterminer les insuffisances de la DECI actuelle et de programmer les actions à mener pour atteindre un niveau suffisant de DECI.

La première action est l'implantation de 20 nouveaux poteaux incendie et le remplacement de 2 poteaux en mauvais état dès 2022. Le coût est de 79422€ HT répartis sur 4 exercices budgétaires, de 2022 à 2025. Il est demandé une aide de l'Etat de 80% au titre de la DETR.

Décision à l'unanimité d'accepter le coût de l'équipement et de solliciter un financement de l'Etat.

**11/ Acquisition d'emprises nécessaires à la régularisation foncière des voies communales.** Afin de régulariser une situation existant depuis plusieurs années, la commune envisage d'acquérir, sur le chemin de St Jean, les parcelles cadastrées B 964 + B 965 + B 963 d'une superficie totale de 96m<sup>2</sup>. Le propriétaire, suite à une négociation à l'amiable, a accepté de céder à l'euro symbolique. Les frais de géomètre sont pris en charge proportionnellement entre le propriétaire et la commune. Approbation à l'unanimité.

**12/ Création d'un parking** à proximité de la maison de santé - engagement d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) sur parcelles privées. Le maire rappelle l'historique de ce dossier et les négociations infructueuses avec le propriétaire. Dans ces conditions, il propose, compte tenu de l'intérêt général de cette création de 11 places de stationnement, d'engager une DUP qui permettra d'obtenir la propriété des parties de

parcelles concernées. Accord à l'unanimité.

**13/ Avenant à la convention de mise à disposition de locaux au SMRD.** M<sup>me</sup> Dominique Baldéranis, 1<sup>ère</sup> adjointe, explique que le SMRD envisage de déménager prochainement sur la commune de Vercheny dans un bâtiment neuf, mais que le chantier est toujours en cours. En attendant elle a sollicité la commune pour disposer d'un local supplémentaire afin d'accueillir de nouveaux collaborateurs à partir du 1<sup>er</sup> mars. La commune accepte la mise à disposition d'une pièce dans un T1 communal appartenant aux locaux occupés actuellement par le SMRD. Pour cela il est nécessaire d'approuver un avenant à la convention existante de mise à disposition de locaux. Approbation à l'unanimité.

**14/ Adhésion à la Compétence Efficacité Énergétique de Territoire d'énergie Drôme - SDED** Afin de lutter contre le dérèglement climatique, le SDED propose aux collectivités un dispositif «Energie Plus» permettant un suivi des consommations, un accompagnement technique, une aide à la décision, des aides financières pour des travaux d'économie d'énergie. L'adhésion à ce dispositif pour notre strate de commune est de 0,20€/an/habitant (soit 268,20€). Décision à l'unanimité d'adhérer à la formule «Energie Plus» de Territoire d'énergie Drôme - SDED.

**15/ Adhésion d'une nouvelle commune au SIGMA.** Le SMPAS gère, par transfert de compétence, la gestion de l'eau potable et de l'assainissement collectifs des 4 communes qui le composent. Mais la commune de Saillans a souhaité continuer à confier le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPAN) au Syndicat Intercommunal pour la Gestion Mutualisée de l'Assainissement (SIGMA) re-

groupant 34 communes de la Drôme. La commune de La Répara-Auriples a demandé son adhésion au SIGMA qui l'a validée lors de la réunion du comité syndical le 26 janvier 2022. Les communes membres du SIGMA doivent se prononcer sur cette adhésion. Il est proposé un avis favorable.

Approbation à l'unanimité.

**16/ Adoption d'un avenant à la convention Région AuRA - commune pour l'aide au développement des petites entreprises.** Lors de la séance du conseil municipal du 25 août 2020, la commune avait décidé de soutenir les petites entreprises avec point de vente du centre village. Pour cela une enveloppe annuelle de 10000€ sur 3 ans a été mobilisée pour accompagner l'investissement des commerces et artisans. Ce dispositif est en partenariat avec la Région, le montant des aides varie selon les dépenses : 15% d'aide communale pour des dépenses entre 500€ et 1000€ et 10% d'aide communale pour des dépenses entre 1000€ et 5000€ complétées par une aide de 20% de la Région. La convention avec la Région AuRA a pris fin le 31 décembre 2021. Il convient de valider sa prolongation en adoptant un avenant. Approbation à l'unanimité.

**17/ Déduction sur les factures des associations** pour l'occupation des salles municipales. M<sup>me</sup> Annette Gueydan, adjointe chargée des relations avec les associations, présente une proposition de la commission «associations». Compte tenu du contexte sanitaire, il s'agit d'appliquer une déduction de 50% des charges 2021 de chauffage et de ménage pour les associations ayant utilisé régulièrement les salles communales. Pour l'association des aînés, affiliée à l'UNRPA [qui a été dissoute en début d'année 2022 et s'est recrée sous le

nom de «Au fil d'argent»] il est proposé une exonération totale. Approbation à l'unanimité.

**18/ Modalité de mise en place du Compte Epargne Temps (CET).** Le personnel territorial peut demander, sous certaines conditions, à bénéficier du report de certains jours de congés dans un CET. Les modalités d'application du CET sont exposées et il est demandé au conseil d'adopter la mise en place de ce dispositif qui n'existait pas encore à la mairie de Saillans. Adoption à la majorité, 1 abstention.

**INFORMATIONS :**  
1/ Motion contre le projet de fermeture d'une classe élémentaire : M<sup>me</sup> Dominique Baldéranis expose que le 9 février, le conseil municipal de Saillans a rédigé une motion contre le projet de la fermeture d'une classe élémentaire en 2022. Le même jour à 17h, rencontre du maire, de la 1<sup>ère</sup> adjointe, d'une institutrice, d'une parente d'élèves et d'un délégué syndical avec l'inspecteur d'Académie. La rencontre s'est déroulée dans le respect et l'écoute. La motion a été remise officiellement. Le lendemain, le CDEN a acté le maintien de la 5<sup>e</sup> classe élémentaire, Saillans ne fait plus partie pour le moment des 30 fermetures annoncées dans la Drôme. C'est le bon résultat d'une mobilisation commune des élus, institutrices/directrice, parents d'élèves et SNUipp. Restons prudents, ce n'est qu'un sursis, un comptage sera fait en juin par l'Éducation Nationale et, si les effectifs ne sont pas suffisants, la fermeture pourrait alors bel et bien avoir lieu...  
2/ Positionnement de M. le Maire sur le parrainage de candidats à l'élection présidentielle : «Ce n'est pas la mairie qui présente un candidat, mais le maire de façon personnelle et volontaire». Cela exclut les méthodes de choix

**ST NAZAIRE LE DÉSERT**

**Remise de chèque à la mairie pour la chapelle du Petit-Paris**

Vendredi 4 mars au cours de la séance du Conseil municipal de St-Nazaire-le-Désert, Pierre Nicola, secrétaire de l'association *Philomène* a remis un chèque de 4564€ à Daniel Fernandez, maire de St-Nazaire-le-Désert, pour solder le coût des travaux de rénovation de la chapelle du Petit-Paris. Petit-Paris est une ancienne commune de la Drôme, créée à la Révolution française. Elle a disparu en 1966, victime de l'exode rural. Son territoire a été rattaché à St-Nazaire-le-Désert.

La chapelle St-Thomas son cimetière en sont les derniers vestiges. Perchée sur un avant-mont de la montagne Couspeau, cette chapelle a été construite en 1534 sur l'emplacement d'une motte castrale du XIII<sup>e</sup> siècle, un site emblématique qui offre une superbe vue panoramique jusqu'au Vercors. Accessible par un chemin forestier, l'ensemble sombre dans l'oubli et menacé de ruines. Ni la mairie ni la paroisse n'avaient les moyens d'en assurer l'entretien. Quelques enfants du pays

ont relevé le défi de ce sauvetage : en 2015, avec l'accord de la paroisse et de la mairie, ils ont créé l'association *Philomène*, du nom de la cloche. Pendant 6 ans, ils ont débroussaillé et clôturé le site, recherché des mécènes, restauré le chemin, puis acheminé plus de 20 tonnes de matériaux nécessaires à cette restauration effectuée par une entreprise de maçonnerie locale. Pour réussir ce sauvetage, la mairie de St Nazaire le Désert a fait l'avance des fonds, le Département et

plusieurs Fondations se sont mobilisés aux côtés de la générosité des 300 mécènes de l'association *Philomène* pour réunir les 40000 euros nécessaires. Grâce à cette mobilisation, ce projet a été une opération quasiment blanche pour les finances communales. Dès à présent, plusieurs projets sont en préparation pour redonner vie à cet espace public. Pour en savoir plus contactez-nous philomene.asso@gmail.com



Pierre Nicola